

**COMMUNE DE CUVAT**  
**ARRETE DU MAIRE N°2019/25**

**PORTANT REGLEMENTATION PROVISOIRE DE CIRCULATION**  
**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE CUVAT,**

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'Article L 22181 et suivant,
- VU la loi du 02 mars 1982, N° 82.213 sur la décentralisation,
- VU l'ordonnance N° 581216 du 15 décembre 1958 sur la police de la circulation routière,
- VU la loi N° 66.407 du 18 juin 1966 relative aux pouvoirs des Mairies en matière de circulation routière,
- VU l'article L 131.3 et suivants du Code de la Voirie Routière,
- VU le Code de la Route,
- VU la demande de l'entreprise **Guy CHATEL SA**,
- CONSIDERANT qu'il est nécessaire de réglementer la circulation par des mesures de police pour préserver la sécurité des circulations sur le chemin rural des Cuvattes pendant des travaux de remplacement d'un poteau bois électrique,
- 

**ARRETE**

**ARTICLE 1** – A partir du **jeudi 09 mai et jusqu'au vendredi 09 août 2019** des travaux de remplacement d'un poteau bois électrique seront exécutés chemin rural des Cuvattes à CUVAT sur la partie considérée définie en orange sur le plan ci-joint.

**ARTICLE 2** – Le tronçon précité sera barré à la circulation, un accès sera maintenu pour les services de secours.

**ARTICLE 3** – La signalisation nécessaire sera assurée par l'entreprise chargée des travaux.

**ARTICLE 4** – A la fin des travaux, le domaine public sera débarrassé et rendu en parfait état de propreté.

**ARTICLE 5** – Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

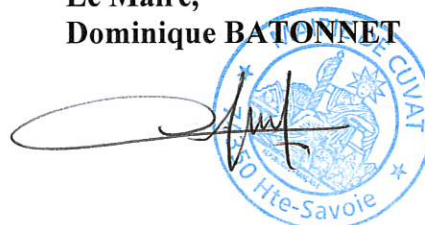
**ARTICLE 6** – Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de LA BALME DE SILLINGY,
- Monsieur le Responsable du Service Départemental d'Incendie et de Secours d'EPAGNY METZ-TESSY,
- Guy CHATEL SA – 12, rue de la Césières – 74600 SEYNOD.

chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à CUVAT, le 07 mai 2019

**Le Maire,**  
**Dominique BATONNET**



*Certifié exécutoire*  
*Reçu en Préfecture le :*  
*Notifié ou publié le :*



# CUVAT

## ROUTES ET CHEMINS

BOIS CORBET (Chemin de)	B3
BURGAZ (Route de)	B3, C4
CAVES (Route des)	A4, B3
1 CHANTE-MERLE (Chemin de)	B1
CHEF-LIEU (Impasse du)	B3
CLUCHINA (Route de)	B3
COMBES (Chemin des)	B2
CRETS-DES-CRETS (Chemin des)	B2
CUVATTES (Chemin des)	B2
ECOLIERS (Chemin des)	B4
EGLISE (Place de l')	B3
EMERYS (Chemin des)	B3
EPLATIERS (Chemin des)	A3, B3
FERRIERES (Route de)	B1, B3
FONTANETTES (Chemin des)	B3
FRASSETTES (Chemin des)	B3
FREGNARDS (Route des)	B4
FRUITIERE (Route de la)	B4
GENOUX (Chemin des)	B2
GORGY (Route de)	A3, B3
LACUMA (Chemin de)	B3
LAVOREL (Route des)	B2
LECHET (Chemin de)	C2
MANDALLAZ (Route de)	B2, C2
MONTAGNE (Route de la)	B1, B2, C1, C2
2 MURGIER (Route du)	B3
PARADIS (Chemin de)	B4
PROMERY (Route de)	A4, C4
TETTACHENAZ (Route de)	B2, B3
TREMBLES (Chemin des)	A3, B3
VOISINS (Route des)	B4



Allonzier-la-Caille

Saint-Martin-Bellevue

3

3

Promery  
(Cne de Pringy)

Les Caves

Les Voisins

Le Murgier

Fregnard

AUTOROUTE (A41)  
Route Nationale 201  
Allonzier-la-Caille  
Crusilles  
Saint-Martin-Bellevue  
Pringy  
Annecy

Conception et réalisation :

Viloz, Mai 2007

1 km